



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 159/22

### Objet

Convention pour  
l'installation et l'exploitation  
d'un relais de  
radiotéléphonie avec la  
société SFR

### Secrétaire de séance :

Jean-Pierre CUINET

### Rapporteur :

Thomas RYAT

**Conseil Communautaire**  
**22 décembre 2022**  
**Tavaux - 18h30**

## DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 63  
Nombre de procurations : 11  
Nombre de votants : 74  
Date de la convocation : 16 décembre 2022  
Date de publication : 29 décembre 2022

### Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, P. Blanchet, C. Bourgeois-République, G. Bremond, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin suppléé par J. Comte, G. Chauchefoin, C. Chautard, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, N. Gomet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. HoffmannL. P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey suppléé par C. Bolis, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin, P. Viverge.

### Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à P. Antoine, B. Chevaux à J.Y Roy, F. David à J.L Legrand, D. Germond à J.B Gagnoux, I. Girod à I. Mangin, M. Henry à J.C Robert, P. Jaboviste à S. Marchand, L. Jarrot-Mermet à N. Gomet, M. Mbitel à C. Nonnotte-Bouton, M. Mirat à J. Gruet, P. Roche à J. Péchinot.

### Conseillers absents non suppléés et non représentés :

J.L Bonin, S. Calinon, G. Ginet, N. Herrmann, C. Jeanneaux, O. Lacroix, J. Lepetz, C. Mathez, A. Mathiot, P. Verne.

SFR exploite des réseaux de communications électroniques sur le territoire français.

Dans ce cadre, SFR souhaite procéder à l'installation de dispositifs d'antennes et d'équipements techniques reliés à des réseaux de communications électroniques.

Le Communauté d'Agglomération du Grand Dole est propriétaire du terrain sis rue de la Fenotte cadastré section CR n° 318 qui est susceptible de servir de site d'émission-réception.

Aussi, après en avoir conjointement étudié la faisabilité technique, les parties se sont entendues sur la location d'une partie de la ladite parcelle pour une superficie d'environ 35 m<sup>2</sup>. Par conséquent une convention doit être conclue entre la Collectivité et la société SFR afin de notifier les droits et les devoirs de chaque partie durant la période de location.

La convention est consentie pour une durée de douze années consécutives et prenant effet à compter du premier jour du mois suivant sa date de signature par les deux parties.

Le loyer annuel du bail toutes charges incluses s'élève à un montant global et forfaitaire de six mille euros (6 000 €), il sera payable annuellement d'avance le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année sur facture établie par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et le paiement interviendra dans les 45 jours suivant la réception de ladite facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes de la convention entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la société SFR pour l'installation et l'exploitation d'un relais de radiotéléphonie sur une partie de la parcelle CR n°318 sur une superficie d'environ 35 m<sup>2</sup>,
- **PRÉCISE** que le loyer annuel toutes taxes incluses s'élève à 6 000 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée ainsi que toute pièce se rattachant à la présente délibération.

Fait à Tavaux,  
Le 22 décembre 2022,  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement économique
- Pôle Services Techniques
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Société SFR – 16 rue du Général A. de Boissieu, 75015 Paris

